



# Feuille d'information

Date : 7 septembre 2022

---

## Énergie : aperçu des mesures visant à renforcer la sécurité de l'approvisionnement

### Situation actuelle

La sécurité de l'approvisionnement de la Suisse en électricité est actuellement assurée. En raison de la guerre en Ukraine et des interruptions de livraison de gaz en Europe qui en découlent, ainsi que de la situation des centrales nucléaires en France, l'EICOM estime toutefois que l'approvisionnement en électricité pourrait être tendu au cours du prochain hiver 2022/2023.

Concrètement, la situation se présente actuellement comme suit :

**Électricité** : le niveau de remplissage des lacs d'accumulation suisses se situe actuellement juste en dessous de la moyenne à long terme. Les débits entrants devraient toutefois être plus faibles cette année en raison des réserves de neige inférieures à la moyenne et de la sécheresse. A moyen terme, les contrôles de sécurité supplémentaires dans les centrales nucléaires françaises font que leur disponibilité est incertaine.

**Gaz** : dans la perspective de la sécurité de l'approvisionnement européen l'hiver prochain, la disponibilité du gaz pour la production d'électricité est importante. En juillet, en raison de travaux de maintenance, le gaz n'a temporairement plus circulé en direction de l'Europe via le gazoduc Nord Stream 1. Ces derniers jours, la Russie a de nouveau stoppé l'approvisionnement. Les installations de stockage de gaz dans le nord-ouest de l'Europe peuvent certes être remplies en permanence grâce à d'autres sources d'approvisionnement. Toutefois, l'association des gestionnaires de réseau de transport de gaz ENTSO-G ne lève pas l'alerte. Les flux de gaz vers la Suisse sont normaux.

Le marché du gaz étant étroitement lié à celui de l'électricité, une aggravation de la situation pourrait également mettre en difficulté les grandes entreprises d'électricité. Afin d'éviter une mise en danger de l'approvisionnement en électricité de la Suisse, le DETEC et le DFF ont élaboré la loi fédérale urgente sur des aides financières subsidiaires destinées au sauvetage des entreprises du secteur de l'électricité d'importance systémique (**mécanisme de sauvetage**). Le Conseil des États a adopté la loi en juin.

Suite à une demande d'Axpo, le Conseil fédéral a **activé le mécanisme de sauvetage** et décidé d'accorder à **Axpo** le crédit-cadre demandé d'un montant de 4 milliards de francs pour renforcer les liquidités (6.9.2022).

Pour plus d'informations : [Situation d'approvisionnement \(admin.ch\)](#) + Communiqué de presse du 6 septembre 2022

La Confédération suit en permanence de très près l'évolution de la situation, coordonne les travaux visant à renforcer la sécurité d'approvisionnement et prépare les mesures nécessaires.

## Mesures visant à renforcer la sécurité de l'approvisionnement

### Mesures à court terme

- Le 16 février 2022, le Conseil fédéral a décidé de mettre en place une **réserve hydroélectrique** dès l'hiver 2022/2023. Les exploitants de centrales hydroélectriques à accumulation doivent conserver, contre rémunération, une certaine quantité d'énergie pouvant être mise à disposition en cas de besoin. La mesure inscrite dans la loi fédérale relative à un approvisionnement en électricité sûr reposant sur des énergies renouvelables doit être anticipée par voie d'ordonnance. Le 23 août 2022, l'EICom a publié les valeurs-clés pour la réserve. Le 7 septembre 2022, le Conseil fédéral a édicté l'ordonnance et fixé son entrée en vigueur au 1er octobre 2022. La réserve hydroélectrique doit permettre de faire face aux pénuries critiques que le marché ne peut pas gérer lui-même, notamment à la fin de l'hiver. L'appel d'offres est géré par Swissgrid.
- Le 16 février 2022, le Conseil fédéral a également décidé de préparer une disposition légale, nécessaire pour soutenir des **centrales de réserve** en tant que solution d'assurance supplémentaire en cas de pénurie exceptionnelle. Le 17 août 2022, le Conseil fédéral a décidé d'anticiper l'utilisation de telles installations par le biais d'une ordonnance, afin qu'elles soient également disponibles dès la fin de l'hiver prochain (fonctionnement au gaz, pétrole ou hydrogène). Le 2 septembre 2022, la Confédération a signé un contrat avec la société GE Gas Power. La Confédération lui achète ainsi huit turbines à gaz mobiles d'une puissance totale d'environ 250 MW, qui seront installées sur le site de GE à Birr (AG).
- La Confédération examine en outre la possibilité d'utiliser également des **groupes électrogènes de secours** comme centrales de réserve. Il existe 300 groupes électrogènes de secours d'une puissance d'environ 280 MW, qui sont utilisés par Swissgrid pour les services-système. Afin de réduire les congestions sur le réseau de transport, un **relèvement temporaire du niveau de tension** de 220 kV à 380 kV est par ailleurs en préparation sur les lignes importantes de Bickingen-Chippis (ligne de la Gemmi) et de Bassecourt-Mühleberg. L'augmentation de la capacité de transport en direction du Valais, où sont raccordées de grandes centrales à accumulation comme Nant-De-Drance, renforce la sécurité de l'approvisionnement.
- Comme la Suisse est entièrement dépendante des importations en ce qui concerne le gaz, le Conseil fédéral a décidé le 18 mai 2022 de renforcer l'**approvisionnement en gaz pour l'hiver 2022/23**. Il exige de l'industrie gazière suisse qu'elle s'assure de capacités de stockage dans les pays voisins et qu'elle dispose d'options pour des livraisons de gaz supplémentaires. Outre les achats ordinaires, il s'agit concrètement des mesures supplémentaires suivantes :
  - **Réserve physique** : une partie des achats ordinaires est garantie grâce au stockage de ces quantités de gaz, principalement dans les pays voisins. Cette réserve physique doit couvrir 15 % (approximativement 6 TWh) de la consommation annuelle de gaz de la Suisse (près de 35 TWh). Environ la moitié de cette réserve physique est déjà réservée en France par les sociétés régionales suisses Gaznat et GVM.

- **Options pour des livraisons de gaz supplémentaires** : en outre, 6 TWh de gaz doivent être acquis en France, en Allemagne, en Italie et aux Pays-Bas sous forme d'options pour du gaz non russe. Si nécessaire, il peut y être fait appel à court terme en échange d'une redevance fixe. Ce volume de gaz correspond plus ou moins à 20 % de la consommation suisse en hiver. Cela permet également de diversifier les voies de livraison.

À cet effet, le Conseil fédéral a mis en vigueur une ordonnance urgente et pris connaissance du plan élaboré par la branche et la Confédération pour la création d'une réserve de gaz hivernale. Les acquisitions ont été effectuées depuis.

- La ministre de l'énergie Simonetta Sommaruga et le ministre de l'économie Guy Parmelin ont convenu le 22 mai 2022 au WEF de Davos, avec le vice-chancelier allemand Robert Habeck, d'entamer rapidement des négociations pour un **accord de solidarité entre l'Allemagne et la Suisse**. Les négociations avec l'Allemagne sont en cours, ainsi que les discussions avec la France et l'Italie.
- Le 24 août 2022, le Conseil fédéral a décidé d'un **objectif d'économie volontaire** de 15 % concernant le gaz durant le semestre d'hiver (de début octobre 2022 à fin mars 2023). La Suisse est entièrement dépendante des importations de gaz. Une situation de pénurie européenne aurait donc des répercussions directes sur la Suisse et compliquerait le recours aux livraisons de gaz achetées par la Suisse à l'étranger. La Suisse doit donc, comme d'autres pays, contribuer à éviter une situation de pénurie en prenant des mesures volontaires. Les États membres de l'UE se sont fixé pour objectif de réduire la consommation de gaz de 15 % entre août 2022 et mars 2023.
- La Confédération a élaboré, en collaboration avec les milieux économiques, une **campagne d'économie d'énergie** avec des mesures simples et rapidement applicables par la population et le secteur économique pour une utilisation efficace et économe de l'électricité et du gaz. Cette campagne a été lancée fin août.

Lien : [www.stop-gaspillage.ch](http://www.stop-gaspillage.ch)

## Mesures à moyen et à long terme

- Le 18 juin 2021, le Conseil fédéral a approuvé la **loi relative à un approvisionnement en électricité sûr reposant sur des énergies renouvelables**. Cette loi permet de produire davantage d'énergie renouvelable indigène, de disposer d'une réserve hydroélectrique pour les situations d'urgence et d'allouer davantage de moyens aux centrales à accumulation (« supplément hiver ») afin de développer et de garantir la production d'électricité disponible en hiver. Elle est actuellement examinée par la Commission de l'environnement du Conseil des États.
- Le Conseil fédéral veut en outre **accélérer** les procédures. Aujourd'hui, il faut souvent 20 ans pour qu'un projet éolien ou hydroélectrique puisse être réalisé. Il existe différentes **procédures d'autorisation**. Chacune de ces procédures peut être attaquée directement jusqu'au Tribunal fédéral. Cela retarde l'avancement des projets. Le Conseil fédéral propose de regrouper les procédures afin qu'il n'y ait plus qu'une seule procédure de recours. Cela permettrait de réduire considérablement les procédures pour les grandes installations éoliennes et hydroélectriques. Cela profiterait également aux quinze projets sur lesquels les représentants de la branche et les organisations environnementales se sont mis d'accord lors de la table ronde consacrée à l'énergie hydraulique. Le projet est actuellement en consultation.

### **Chiffres clés de l'électricité et du gaz**

En 2021, la consommation finale d'énergie de la Suisse était d'environ 221 térawattheures (TWh). Cette consommation a été couverte par 15,4 % de gaz naturel, 26,3 % d'électricité, 14 % de mazout, 29,3 % de carburants fossiles, 0,5 % de charbon et 14,4 % d'autres énergies comme le bois, le chauffage à distance, la chaleur ambiante et le biogaz. En 2021, la production indigène d'électricité se composait de 61,5 % d'énergie hydraulique, de 28,9 % d'énergie nucléaire et de 9,6 % d'électricité issue d'installations thermiques conventionnelles (comme le couplage chaleur-force) et de sources d'énergie renouvelables (comme le photovoltaïque et l'énergie éolienne).